



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

DEMANDE D'AGRÉMENT DES ÉTABLISSEMENTS ASSURANT, A TITRE ONÉREUX, LA FORMATION DES CANDIDATS AUX TITRES OU DIPLOMES EXIGÉS POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

(Arrêté du 12 avril 2016 modifié)

☐ Premi	ère demande	☐ Renouvellem	ent	☐ Changement de local
	Changement de gérar	nt 🗆 C	hangement d	e directeur pédagogique
dentité de l'explo	oitant :			
Je soussigné(e) s aux titres ou diplô	ollicite un agrément pour mes exigés pour exercer	exploiter un établis en tant qu'enseign	ssement assu ant de la cond	rant la formation des candidats duite et de la sécurité routière,
Prénoms : Né(e) le ∟ ∟ ∟ ∟ Dépt : ∟ ∟ ∟ Nat Adresse personne	 ∟∟∟∟ Lieu de naissar ionalité : lle :	nce:		
Code postal : ∟ ∟ N° de Téléphone :	_		one portable :	
lentité de l'établi				
lom ou raison soc	ciale:	œ		
l° Siren et Siret: L Enseigne : Adresse du local :.		LL LL		
'ille luméro de télépho	one de l'établissement : ∟ one portable : ∟ ∟ ∟ ∟		ode postal : t	_LLL

Moyens de l'etablissement :	
Superficie de la salle d'accueil : Superficie de la salle de cours : Superficie totale : Nombre de personnes susceptibles d'être accueillis simultanément dans le local d'acLa salle affectée à l'accueil est-elle indépendante de celle affectée à l'enseignement	
Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à un la salle d'accueil)	ne adresse différente de
Enseigne : Adresse du local : Ville : Numéro de téléphone de l'établissement : LLLLLLLLL Superficie de la salle de formation : LL m²	
Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une la salle d'accueil)	e adresse différente de
Enseigne : Adresse du local : Ville : Numéro de téléphone de l'établissement : L L L L L L L L L L L Superficie de la salle de formation : L L m²	
Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une la salle d'accueil)	e adresse différente de
Enseigne: Adresse du local: Ville: Numéro de téléphone de l'établissement: LLLLLLLLLL Superficie de la salle de formation: LL m²	
Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une la salle d'accueil)	adresse différente de
Enseigne :	
Le local de formation : (à compléter dans le cas où la salle de cours est située à une a salle d'accueil)	adresse différente de
Enseigne :	
superiiole de la dalle de formation.	

Enseignement :			
Nom et prénoms du direct Numéro du diplôme du BA	teur pédagogique : AFM - FMSER :	Da	ate d'obtention :
	l'enseigner	Date d'obten	tion:LLLLLLL
Catégories de permis ens	eignées :		
□ AM cyclo □ A1 □ A2 □. □ C1 □ C □ C1E □ CE □ D		łricycle léger □ B96 □ BE	
Nombre de formateurs (y	compris l'exploitant	:: LL	
Nom et Prénom des formateurs	Discipline	N° autorisation d'enseigner (précisez si BAFM ou FMSER)	Nature du contrat qui lie le formateur à l'établissemen
	es		
			,
changement de ma indûment par une public, par quelque	situation. Conform administration pub moyen frauduleux	ments portés sur la présente fiche et r nément à l'article 441-6 du code pénal, plique ou par un organisme chargé d que ce soit, un document destiné à a ent et de 30 000 euros d'amende.	le fait de se faire délivrer 'une mission de service
Je joins à la prése l'annexe 2 signée.	ente demande l'er	nsemble des pièces à fournir listées	en annexe 1 ainsi que
ait à		Signature	
e	8	(Nom et prénom du	ı gérant)

12-14 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél.: 03 20 30 59 59 - Fax: 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.nord.gouv.fr suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf





Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

Annexe N°1:

PIÈCES A PRODUIRE PAR LE DEMANDEUR POUR L'AGRÉMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

I. Documents relatifs au demandeur

□ Le formulaire de demande d'agrément, complété et signé ;
□ L'annexe n°2 complétée et signée ;
□ Une copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ;
\Box Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (copie d'une facture d'eau, électricité, gaz, ou téléphone) ;
Si vous êtes le représentant légal d'une personne morale :
□ Un exemplaire des statuts enregistrés,
□ Un extrait de la délibération désignant le représentant légal,
□ Un justificatif de la publicité légale,
□ La copie du certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements délivré par la direction régionale de l'INSEE comportant SIREN et SIRET
□ Si vous êtes de nationalité étrangère (hors UE), une copie de votre titre de séjour attestant de la régularité de votre séjour ;
□ Ùn justificatif de la déclaration de la contribution économique territoriale ou, à défaut une déclaration d'inscription à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF);
□ La photocopie des pièces mentionnées au 2° du l de l'article R.213-2 du code de la route, justifiant de la capacité à gérer un tel établissement :

A - cas d'un premier agrément, changement de gérant ou changement de local d'activité :

- Soit une copie d'un diplôme d'État ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;
- Soit une copie de la capacité de gestion ou du certificat de qualification professionnelle (CQP);

12-14 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél.: 03 20 30 59 59 - Fax: 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.nord.gouv.fr

suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

• Soit une qualification professionnelle satisfaisant aux conditions définies à l'article R.213-2-1

B - cas de renouvellement de l'agrément :

• Un justificatif de formation attestant de la réactualisation des connaissances conformément aux dispositions de l'article R.213-6 (2°) du code de la route :

II. Documents relatifs au directeur pédagogique
☐ Une copie de l'engagement contractuel désignant le directeur pédagogique chargé d'organiser et d'encadrer effectivement les formations dispensées dans l'établissement. Si le demandeur assume lui-même cette fonction, la copie de l'engagement contractuel n'a pas lieu d'être produite ;
□ La photocopie du diplôme du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ou du titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière (FMESR), et de son autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B en cours de validité ;
☐ Une attestation sur l'honneur, signée par le demandeur et le directeur pédagogique, certifiant que ce dernier n'exerce pas cette fonction dans un autre établissement, conformément aux dispositions du 6° du l de l'article R.213-2 du code de la route.
III. Documents relatifs à l'établissement
□ La copie du certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements délivré par la direction régionale de l'INSEE - comportant les numéros SIREN et SIRET ;
□ La photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local ;
☐ Le plan et un descriptif du local d'activité (adresse, superficie, disposition des salles, nombre et largeur de tous les dégagements devant permettre l'évacuation rapide et sûre de l'établissement) ;
☐ Une attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les personnes fréquentant l'établissement contre les risques qui peuvent être encourus du fait de l'enseignement reçu ;
 ☐ Un justificatif de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement pour toutes les catégories de permis enseignées : ☐ Les photocopies des certificats d'immatriculation ;
☐ L'attestation d'assurance de chaque véhicule en cours de validité couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers, dans les conditions prévues par l'art. L.211-1 du code des assurances ;
IV. Documents relatifs à l'enseignement de la conduite
□ La liste des formateurs par discipline ainsi que la photocopie de leur diplôme, pour les enseignants titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM), du titre à finalité professionnelle de formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière (FMSER), d'un titre ou diplôme mentionné aux articles R.212-3-1 du code la route, ainsi que la photocopie recto verso de l'autorisation d'enseigner en cours de validité de chaque formateur.





Égalité Fraternité

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Annexe N°2

Je suis informé(e):

- que le Préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R. 212-4 du code de la route :
- que le Préfet se réserve la possibilité de vérifier la conformité du local et des moyens de l'établissement à la réglementation ;
- que mon agrément peut-être suspendu ou retiré si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance.

Je m'engage à :

- Solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-
- Effectuer une formation de réactualisation des connaissances professionnelles préalablement à chaque demande de renouvellement;
- Envoyer avant le 31 janvier de chaque année, des données sur l'activité de l'établissement de l'année écoulée faisant ressortir :
- a) le nombre de stagiaires ayant suivi le ou les cycles de formation par type de formation ;
- b) les résultats obtenus par les stagiaires aux évaluations.
- Informer la Préfecture de toute modification quant au local, aux salles de formation, aux enseignants, à l'exploitant ou au directeur pédagogique.

- 44 N	1	0:
Fait à	le	Signature

12-14 rue Jean sans peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex

Tei: 03 20 30 59 59 - Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord-twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/





Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière

Affaire suivie par : Pôle agréments auto-écoles pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

EXEMPLAIRE A RENVOYER

Annexe N°2

Je suis informé(e):

- que le Préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire n°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R. 212-4 du code de la route :
- que le Préfet se réserve la possibilité de vérifier la conformité du local et des moyens de l'établissement à la réglementation ;
- que mon agrément peut-être suspendu ou retiré si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance.

Je m'engage à :

- Solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celuici :
- **Effectuer** une formation de réactualisation des connaissances professionnelles préalablement à chaque demande de renouvellement :
- Envoyer avant le 31 janvier de chaque année, des données sur l'activité de l'établissement de l'année écoulée faisant ressortir :
- a) le nombre de stagiaires ayant suivi le ou les cycles de formation par type de formation ;
- b) les résultats obtenus par les stagiaires aux évaluations.
- Informer la Préfecture de toute modification quant au local, aux salles de formation, aux enseignants, à l'exploitant ou au directeur pédagogique.

C - 14 A	le	Ciamatura
rait a		Signature

12-14 rue Jean sans peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex

Tel: 03 20 30 59 59 - Fax 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord-twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/